

## Informations relatives au porteur de titre

Renseignez sur les informations ci-dessous.

_____ Nom, Prénom	_____ Titre / Formation
_____ Date d'obtention du titre	_____ Pourcentage d'activité dans le bureau
_____ Droit de signature	_____ Nombre de collaborateurs employés dans l'entreprise
_____ Adresse privée (Rue, N°) / Case postale	_____ NPA / Ville
_____ Téléphone mobile	_____ E-mail

## Affiliation pour le décompte des prestations sociales et employés

Conformément à l'art. 3 des Statuts de l'IAVS et à loi sur l'AVS, l'adhésion à Ingénieurs Architectes Valais implique, en règle générale, l'affiliation à la Caisse interprofessionnelles AVS de la Fédération des Entreprises Romandes (FER Valais 106.7).

## Cotisation annuelle

Selon barème dégressif en fonction de la masse salariale (min. CHF 270.– / max. CHF 950.–)

Masse salariale en CHF				Taux / min. / max. (par année civile)
0.00	à	99'999.99	=	CHF 270.–
100'000.00	à	149'999.99	=	0.263 % au min. CHF 270.–
150'000.00	à	199'999.99	=	0.216 %
200'000.00	à	249'999.99	=	0.187 %
250'000.00	à	299'999.99	=	0.167 %
300'000.00	à	399'999.99	=	0.141 %
400'000.00	à	499'999.99	=	0.124 %
500'000.00	à	599'999.99	=	0.111 %
600'000.00	à	699'999.99	=	0.102 %
700'000.00	à	899'999.99	=	0.087 %
900'000.00	à	1'099'999.99	=	0.077 %
1'100'000.00	à	1'299'999.99	=	0.068 %
1'300'000.00	à	1'499'999.99	=	0.062 %
1'500'000.00	à	...	=	0.062 % au max. CHF 950.–

## Annexes à joindre

- Copie du diplôme du porteur de titre
- Extrait du Registre du commerce du canton du Valais

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature